

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;**

**VU les articles L 2211-1et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU le Code de la Route et le Code Pénal ;**

**Considérant qu'à l'occasion de travaux de raccordement C4, route d'Amiens au niveau de l'IME de la Somme, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;**

### **ARRETE**

**Article 1 - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera restreinte et limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à partir du lundi 24 avril 2023 et pendant la durée des travaux.**

**Article 2 - La signalisation sera assurée par la société MARRON TP – SOMME – ZA du chant des oiseaux – 80800 FOUILLOY**

**Article 3 - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Fait à Dury le 13 avril 2023

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE